

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°2

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION.

Absent excusé n'ayant pas pris part au vote : Bernard VANDYCKE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : SOLLICITATION D'UN EMPRUNT – CONSTRUCTION D'UNE CANTINE

Vu les investissements prévus dans le budget prévisionnel 2025

Vu les plans de financement et le planning de réalisation des travaux

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au budget prévisionnel 2025

Considérant que les subventions sollicitées n'ont pas été obtenues ou ne sont pas encore notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement

CONSULTATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Afin de mettre en œuvre cette stratégie financière, la commune a sollicité la Caisse d'Épargne :

La proposition de financement de la Caisse d'Épargne est la suivante : (voir document joint en annexe)

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Emprunteur	MAIRIE DE VIMY
Objet	Emprunt
Montant maximum	660 000€
Durée maximum	20 ans soit 240 mois
Taux d'intérêt	3.79 %
Paieement des intérêts	Trimestrielle
Commission d'engagement	0.15% du montant emprunté avec un minimum de 300 €. Les frais sont déduits du premier déblocage
Amortissement	Progressif

AVANTAGES DE CETTE STRATÉGIE

- Assurer la continuité des paiements sans attendre le versement effectif des autres ressources,
- Limiter l'impact sur la trésorerie communale en évitant de mobiliser excessivement la ligne de trésorerie,

A cet effet, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la souscription de l'emprunt à hauteur de 660 000 €.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette stratégie de financement et à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT